



SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 24.240.816 Euros
Siège social : 211 avenue Brame - 59100 ROUBAIX
330 345 927 RCS Roubaix-Tourcoing

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF A
L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX
PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUIN 2009**

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 et conformément à l'article L.225-68 al.6 du Code de Commerce, le présent rapport, rend compte :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 25 mars 2009.

**1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE**

1.1 Gouvernance d'entreprise

L'entreprise a adopté une structure juridique de société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire permettant une séparation effective des différentes responsabilités. Sans remettre en cause cette organisation et compte tenu de l'évolution récente de son actionariat, le groupe réfléchit à la mise en place de procédures internes de gouvernance appropriées.

Les actionnaires majoritaires du groupe formés par les sociétés Modacin, Modamax et La Licquière n'occupent aucune fonction de gestion et/ou de direction au sein du groupe Camaïeu. Ils ont été cooptés à des fonctions de membre du Conseil de

Surveillance lors du Conseil de Surveillance du 22 mai 2007 et leur ratification a eu lieu lors de l'Assemblée Générale le 28 mai 2008.

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la société ne se réfère pas au code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003.

La société ne s'est pas appuyée sur le cadre de référence mis en place par l'AMF pour la rédaction du rapport.

La société applique les procédures telle que décrites en partie 2 de ce rapport.
Le Conseil de Surveillance ne dispose pas pour le moment de règlement intérieur.

1.2 Composition et fonctionnement

1.2.1 Composition

Depuis le 22 mai 2007, le Conseil était composé de :

Le président, Monsieur Jean-Pierre Torck

Le Vice Président, Monsieur Benoit Valentin

Monsieur Hugh Langmuir

Monsieur Xavier Geismar

Monsieur Jean-Pierre Torck a démissionné de ses fonctions le 14 mars 2008.

Monsieur Jean-François Duprez a été coopté le même jour comme membre du Conseil, puis nommé comme Président.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom	Autres mandats
Benoit Valentin 1 ^{ère} nomination : 22/05/2007 Fin de mandat le : 31/12/2010	Cinven S. A., France, Administrateur, Directeur général Camaïeu SA (Supervisory Board), Director Allipen Spain S.L., Spain, Director Amadeus IT Group, S.A., Spain, Director CB Luxembourg IV S.a.r.l, Luxembourg, Manager Global Narmer, S.L., Spain, Director Health Investment. S.L.U, Spain, Director Hospital Management Holding, S.L., Spain, Director Modacin France SAS, France, President Modacin Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg, Manager Modaven S.a.r.l, Luxembourg, Manager Monte Candina S.L , Spain, Director Task Esparteros, S.L., Spain, Director United Surgical Partners Europe, S.L., Spain, Director USP Hospitales S.A., Spain, Director WAM Acquisition, S.A., Spain, Director

<p>Hugh Langmuir 1^{ère} nomination : 22/05/2007 Fin de mandat le : 31/12/2010</p>	<p>Amadelux Investments S.A., Luxembourg, Manager Amadeus IT Group S.A., Spain, Director Aprovia Finance G&T S.a.r.l., Luxembourg, Manager Aprovia Finance S.a.r.l., Luxembourg, Manager Aprovia Group Holding S.a.r.l, Luxembourg, Manager Aprovia Holding S.a.r.l., Luxembourg, Manager Aprovia Management GFA S.a.r.l, Luxembourg, Manager Aprovia Management GM S.a.r.l., Luxembourg, Manager Camaieu SA (Supervisory Board), France, Director Modacin France SAS, France, Director WAM Acquisitions S.A., Spain, Director Venoor Invco 1 AB, Sweden, Director Venoor Invco 2 AB, Sweden, Director Venoor Invco 3 AB, Sweden, Director Coor Service Management Group AB, Sweden, Director</p>
<p>Xavier Geismar 1^{ère} nomination : 22/05/2007 Fin de mandat le : 31/12/2010</p>	<p>Cinven S. A., France, Directeur général délégué Cinven Capital Management Limited (TF N°1, TFN°2, TF N°3, IV), Director Camaieu SA (Supervisory Board), France, Director Camapa S.a.r.l, Luxembourg, Manager Camara S.a.r.l, Luxembourg, Manager Modacin France SAS , France, General Manager Modacin Luxembourg S.a.r.l., Luxembourg, Manager Modamax SA, France, Director Modaven S.a.r.l, Luxembourg, Manager Truvo Luxembourg S.a.r.l, Luxembourg, Manager Lombecin Holding SAS, Président Lombecin SAS, Président</p>
<p>Jean-François Duprez 1^{ère} nomination : 14/03/2008 Fin de mandat le : 31/12/2009</p>	<p>Camaïeu SA : Président du Conseil de Surveillance Groupe Ternois Entreprises – Membre du Conseil de Surveillance Delbard Holding SA - Membre du Conseil de Surveillance Camaïeu Belgium Sa, Belgique - Administrateur Camaïeu Monaco & Cie, Monaco – Associé Commanditaire</p>

Il n'existe pas au sein du Conseil de Surveillance de membre indépendant ou élu par les salariés.

Il n'existe pas de censeur.

1.2.2 Honorabilité des dirigeants

Il est précisé qu'à notre connaissance, aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en qualité de membre d'organe d'administration, de direction ou de surveillance au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et n'a fait l'objet d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur

ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

1.2.3 Conflits d'intérêts

Par ailleurs, il n'existe à notre connaissance :

- Aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un de membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.
- Aucun arrangement ou accord entre un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire avec l'un quelconque des principaux clients ou fournisseurs.
- Aucune restriction concernant la cession par un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social du groupe.

1.2.4 Fonctionnement et mission

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués par lettre simple environ une semaine avant la tenue de la réunion.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée, dans les mêmes délais, pour le conseil d'arrêté des comptes semestriels et annuels et chaque fois que la loi l'y oblige.

Ces réunions permettent d'aborder principalement l'examen des comptes semestriels, annuels et prévisionnels ainsi que la stratégie de développement.

Les documents relatifs à la tenue des Conseils de Surveillance (comptes annuels, rapport du Conseil, procès-verbal du précédent Conseil, ...) sont communiqués à l'ensemble des participants.

Un dossier complet est remis à l'entrée en séance à chaque personne présente. Ce dossier est également adressé par courrier aux personnes n'ayant pu assister à la réunion.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux.

1.2.5 Travaux

Pour l'année 2008, le Conseil de Surveillance de notre société s'est réuni 9 fois, aux dates et avec les ordres du jour suivants :

- *le 24 janvier 2008*, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
 - Rapport du Directoire
 - Chiffre d'affaires annuel 2007

- Résultats provisoires à fin décembre 2007
 - Point sur le développement
 - Point sur le positionnement enseigne (étude OC&C et SAD)
 - Questions diverses
- *le 14 mars 2008*, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire
 - Présentation des comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2007
 - Activité à fin février 2008
 - Etablissement du Rapport du Conseil de Surveillance qui sera présenté lors de l'assemblée générale
 - Démission d'un membre du Directoire
 - Démission du Président du Directoire
 - Nomination du Président du Directoire
 - Démission d'un membre du Conseil de Surveillance
 - Démission du Président du Conseil de Surveillance
 - Cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance
 - Nomination du Président du Conseil de Surveillance
 - Questions diverses
- *le 28 mai 2008*, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire
 - Chiffres commerciaux à fin mai 2008
 - Résultats à fin avril
 - Etude sur l'image Camaïeu en Italie
 - Questions diverses
- *le 24 juillet 2008*, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire
 - Chiffres commerciaux à fin juillet 2008
 - Résultats provisoires à fin juin 2008
 - Chiffre d'affaire du 1^{er} semestre 2008
 - Point sur le développement
 - Point sur les soldes
 - Projet nouvelles vitrines
 - Questions diverses
- *le 28 août 2008*, en présence de 4 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire
 - Chiffres commerciaux à fin août 2008
 - Résultats semestriels 2008
 - Résultats à fin juillet 2008
 - Questions diverses
- *le 12 septembre 2008*, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire
 - Résultats à fin août 2008
 - Russie
 - Questions diverses
- *le 17 octobre 2008*, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire

- Résultats à fin septembre 2008
 - Business Plan 2008-2012
 - E-commerce
 - Questions diverses
- *le 6 novembre 2008*, en présence de 2 administrateurs, ordre du jour :
- Démission d'un membre du directoire, modification au sein du directoire,
 - Nomination d'un nouveau Président du directoire en remplacement du président démissionnaire, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
 - Nomination d'un directeur général, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
 - Pouvoirs
- *le 16 décembre 2008*, en présence de 3 administrateurs, ordre du jour :
- Rapport du Directoire
 - Résultats à fin novembre 2008
 - Expansion en Belgique
 - Synthèse des budgets 2009
 - Etudes clientes Pologne - Italie
 - Questions diverses

Le Président du Conseil de Surveillance constate que le Conseil n'a pas mis en place une évaluation de ses travaux.

1.3 Comités du Conseil de Surveillance

La société n'a mis en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération.

1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.4.1 Rémunérations des membres du Conseil (jetons de présence)

L'Assemblée générale du 8 juin 2001 a alloué aux membres du conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle maximum de 22 867 euros.

La société SA Camaïeu n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'année 2008.

1.4.2 Conventions réglementées

Il existe une convention de prestations de services ayant pour objet notamment l'assistance dans le cadre de la stratégie générale, de la politique d'expansion et de développement, dans le contrôle de la gestion financière et du budget, dans l'orientation managériales et dans la gestion sociale des « hauts potentiels » du Groupe CAMAIEU avec la société JD Développement, société privée à responsabilité limitée, au capital de 18 600 euros, dont le siège social est situé Chaussée de Lannoy 67 Froyennes Belgique, Immatriculée au RPM de Tournai sous le numéro 893 409 194 représentée par Monsieur Jean-François Duprez.

Ces services seront rémunérés par une redevance hors taxe annuelle de 100 000 euros.

Cette prestation a démarré le 1^{er} janvier 2008.

1.4.3 Rémunérations des mandataires

Concernant l'application des recommandations de l'AFEP-MEDEF d'octobre 2008 :

La société n'applique pas la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

Cette recommandation est en effet motivée par la volonté de ne pas permettre à un dirigeant mandataire social de cumuler une rémunération perçue au titre du mandat social et les avantages qu'offre le contrat de travail, alors que la seule activité effective consiste en l'exercice du mandat social et qu'il n'existe aucun lien de subordination.

Or, d'une part, les fonctions de Président du Directoire sont exercées à titre gratuit par Monsieur Christian Watry dans la société tel que décidé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2008. D'autre part, Monsieur Christian Watry exerce effectivement des fonctions techniques de Directeur Administratif et Financier dans la société, qui relèvent de l'exécution de son contrat de travail et pour lesquelles il se trouve dans un lien de subordination.

Les fonctions de Directeur Général Unique sont également exercées à titre gratuit par Monsieur Patrick Dambrine dans la société tel que décidé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2008. D'autre part, Monsieur Patrick Dambrine exerce effectivement des fonctions techniques de Directeur de la Centrale d'Achats dans la société, qui relèvent de l'exécution de son contrat de travail et pour lesquelles il se trouve dans un lien de subordination.

La recommandation précitée est donc sans objet.

Tous les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe établie sur 13 mois à laquelle s'ajoute une rémunération variable pouvant aller jusqu'à deux mois de salaire, en fonction des résultats de la société.

Il n'existe pas de primes d'arrivée ou de départ.

Les membres du Directoire, hormis son Président, bénéficient au titre de leurs contrats de travail dans les mêmes conditions que l'ensemble des salariés, des systèmes collectifs d'intéressement et de participation aux résultats en vigueur dans l'entreprise.

Certains membres du Directoire perçoivent au titre de leur contrat de travail respectif, une rémunération sur la société Modacin.

Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite par capitalisation :

- Article 83 (à cotisation définie) : le taux est de 8 % sur les tranches A, B et C.
- Article 39 (à prestations définies) : au départ en retraite de chez Camaïeu à hauteur de 0,45 % du dernier salaire par année de présence.

La retraite par capitalisation (article 39) est calculée sur le dernier salaire annuel précédant le départ en retraite.

Le versement de cette retraite est conditionné à un départ en retraite pris dans l'entreprise.

Le montant des capitaux constitués auprès de la compagnie d'assurance s'élève au 31 décembre 2008 à 294 112 euros.

La société Camaïeu International a souscrit en date du 12 décembre 2007, un contrat d'Indemnité de fin de carrière pour l'ensemble du personnel de la société.

1.5 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par la loi, notamment par le Conseil de Surveillance.

Les assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et au BALO et se réunissent au siège social, en tout autre lieu du département, à Paris ou dans un département de la région Ile-de-France.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justificatif de son identité et de la présentation de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt mentionné dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités devront être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Le directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Les Assemblées générales délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

1.6 Délégations données par l'assemblée générale au Directoire

L'Assemblée générale du 17 mai 2006, avait autorisé le Directoire dans sa 7^{ème} résolution à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital. Cette autorisation, avait été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 17 mai 2006.

Le Directoire a utilisé cette délégation pour attribuer des options d'achat d'actions comme mentionné dans ce rapport. (plans d'options d'achat du 28 décembre 2007 et du 30 janvier 2009).

L'Assemblée Générale du 28 mai 2008, avait autorisé le Directoire dans sa 9^{ème} résolution le rachat par la société de ses propres actions. Cette autorisation n'a pas été utilisée.

2. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

2.1 Définition et référentiel

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la Direction et l'ensemble du personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Le dispositif de contrôle interne ainsi défini permet d'obtenir une assurance raisonnable – et non une certitude – que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints. Il est mis en place pour l'ensemble du Groupe.

2.2 Documentation et communication des règles de contrôle

Chaque année, chaque secteur établit ses plans d'actions et objectifs pour l'année. Les objectifs sont validés par la Direction.

Un suivi mensuel permet de contrôler le respect du budget et d'analyser les performances de chaque secteur.

Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés.

2.3 Processus d'évaluation des risques

Une cartographie des risques a été élaborée avec l'aide d'un cabinet d'audit indépendant.

Au cours de l'année 2008, l'entreprise a maintenu son organisation générale et continué à améliorer ses contrôles et procédures afin de les adapter à l'évolution de son activité (forte croissance) et à son internationalisation (ouvertures de nombreux magasins)

Les principales nouvelles actions menées au cours de cette année sont :

- mise en place de contrôles sur l'utilisation des coupons come back par le personnel Camaïeu,
- Mise en place de contrôle sur la qualité de l'information de stock,
- Amélioration du processus des inventaires,
- Mise en place d'un plan de lutte contre la démarque (accompagné par un prestataire extérieur).
- Nouvelle méthode budgétaire aux achats afin d'améliorer l'enchaînement des périodes qui permette d'acheter tout le temps et au bon moment,
- Remise en place des inventaires statistiques dans nos stocks réassort afin de contrôler la qualité de livraison de nos fournisseurs (en quantité).
- 1ère phase de l'audit tri-annuel douane effectué. L'objectif de cet audit est de sécuriser nos procédures douanières.

2.4 Activités de contrôle

Chaque service a mis en place ses propres objectifs et ses procédures de contrôle en s'appuyant sur un système d'information et un outil informatique constamment actualisé.

Direction des Ventes :

Les objectifs principaux du réseau sont l'optimisation du chiffre d'affaires et la bonne gestion des frais de fonctionnement des magasins.

Pour les atteindre, le réseau dispose :

- d'un concept magasin dont les évolutions ont été régulièrement testées et mesurées en variation de chiffres d'affaires
- d'une force de vente hiérarchisée en plusieurs niveaux dont les résultats et performances commerciales sont mesurées notamment par le biais d'un reporting trimestriel et garanties par un ensemble de procédures relatives au respect des lois et règlements et à la gestion des actifs (liquidité, mobilier magasin, stocks magasins)
- d'une fonction support merchandising destinée à orienter la mise en place et en valeur des collections magasins et dont la performance est mesurée, magasin par magasin, par comparaison de l'évolution des chiffres d'affaire des différents magasins. De ce point de vue, le parc actuel de magasins constitue une base de comparaison suffisante.
- d'un cadre budgétaire établi pour chaque magasin et validé annuellement par le comité de direction, lui permettant périodiquement de mesurer les écarts constatés entre les prévisions et la réalité, en ventes et en frais et d'en tirer rapidement les conséquences.
- d'une série d'indicateurs élaborés par le contrôle de gestion lui permettant de mesurer notamment la bonne adéquation des frais de personnel avec le niveau de chiffres d'affaires réalisé, l'évolution de la démarque sur stock.

Direction des Achats :

L'objectif de la direction des achats est de fournir au réseau en temps voulu une gamme attractive et en quantité suffisante qui lui permette de réaliser le chiffre d'affaires dans le respect d'un niveau de marge préalablement déterminé.

Pour atteindre cet objectif, la direction des achats dispose :

- d'une direction du style et du marketing qui lui permettent de créer et d'élaborer des collections cohérentes et attractives pour la clientèle.
- d'une centrale lui garantissant l'optimisation du rapport qualité / prix des achats afin de maximiser la marge dégagée.
- d'un outil spécifique lui permettant d'identifier régulièrement son risque de rupture et/ou de sur-engagement tout en pilotant son niveau de marge.
- de procédures de cadencement et de suivi des achats et engagements lui permettant des ajustements le cas échéant.

- d'une procédure de sélection des fournisseurs et d'un cahier des charges signé par chacun d'entre eux.
- d'un service contrôle qualité permettant d'identifier en amont tout litige produit éventuel.
- de bureaux de représentation dans les pays émergents permettant de garantir le niveau de marge et dont les coûts de fonctionnement font l'objet d'un suivi spécifique par le contrôle de gestion.
- d'un contrôle budgétaire de l'ensemble des coûts de fonctionnement de la direction des achats.

Direction des Flux :

Les objectifs principaux de la direction des flux peuvent être définis comme :

- l'optimisation de la mise à disposition des marchandises aux magasins
- la maîtrise du coût de non qualité du groupe, au travers de la direction des magasins d'usine
- le développement et la maîtrise de la master franchise

Pour atteindre ces objectifs, elle dispose :

En ce qui concerne la mise à disposition des marchandises aux magasins :

- de capacités de transport nationaux et internationaux dont elle s'assure qu'elles sont suffisamment importantes et diversifiées et dont elle s'attache à maîtriser les coûts et la qualité, notamment au moyen de procédures rigoureuses de sélection de transporteurs et de comparaison de prix.
- de plusieurs entrepôts de stockage qui lui garantissent la sécurité des actifs dont elle a la responsabilité, ce dont elle s'assure périodiquement au moyen de contrôles d'inventaire physique.
- d'une compétence d'approvisionnement des magasins qui s'appuie sur un système spécifique de répartition.

En ce qui concerne la direction des magasins de fin de collections :

- d'outils de suivi budgétaire qui lui permettent une analyse des écarts constatés entre les prévisions et la réalité, en ventes et en frais et d'en tirer rapidement les conséquences.
- d'un ensemble de procédures relatives au fonctionnement de ces magasins et qui sont comparables à celles appliquées dans les autres points de vente du groupe.

En ce qui concerne la maîtrise de la master franchise

- d'une procédure d'approbation du partenaire par le comité de direction,
- du recours à des lettres de crédit pour garantir la recouvrabilité des créances sur les master franchisés.

Direction des Ressources humaines :

La direction des ressources humaines est en charge de la gestion des salariés au sein du groupe, de l'établissement de la paye et de la gestion des relations sociales, notamment avec les syndicats et représentants du personnel.

Pour atteindre ses objectifs, elle dispose :

En ce qui concerne la gestion des carrières :

- d'une procédure de recrutement formalisée, d'une définition précise des postes les plus courants et d'une grille de salaires qui s'y rapporte.
- D'un système automatique d'entretiens semestriels d'évaluation de performance pour les salariés des magasins.
- d'un service de formation interne afin de mettre en adéquation les compétences des salariés et les spécificités de chaque métier type.
- D'un service juridique interne à la direction des ressources humaines qui est en charge de la validation du traitement juridique des principales phases du parcours du salarié dans le groupe.

En ce qui concerne la gestion de la paye :

- d'un service gestionnaire de paye spécialisé organisé en groupes, placé sous la supervision d'un responsable et de chefs de groupe.
- d'un progiciel spécialisé et fiable.

2.5 Supervision du système de contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente.

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la société et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Chaque direction possède son contrôle de gestion qui assiste les managers dans le suivi et le respect du budget, participe aux phases de validation, propose des plans d'actions rendus nécessaires par les écarts constatés.

3. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

3.1 Planification, pilotage et processus de reporting

Le groupe Camaïeu:

- dispose en son sein de services comptables et financiers, qui traitent l'information comptable à l'aide de logiciels de comptabilité générale et de comptabilité analytique intégrés, assurent la production des comptes ainsi que les déclarations fiscales,
- dispose de procédures et d'une organisation qui permettent la justification périodique des comptes, notamment par un rapprochement avec des confirmations externes et qui garantissent le respect du principe de séparation des fonctions et celui de la piste d'audit,
- établit chaque mois des comptes d'exploitation analytiques par centre de profit et services permettant de suivre les principaux indicateurs clés (activité commerciale, taux de marge, contrôle des frais...),

- établit chaque année, avant la clôture de l'exercice en cours, un budget par Direction. Dans le cadre de ce processus budgétaire, chaque service effectue un point sur les problèmes et décisions prioritaires concernant son activité et ses perspectives, ses ressources humaines, ses besoins d'investissements, ses niveaux de frais, etc.

Des comptes d'exploitation mensuels permettent de suivre l'évolution des budgets et de prendre les décisions correctives si nécessaire. Les services financiers assurent des contrôles fréquents et réguliers sur la fiabilité des données essentielles à l'information financière en particulier le chiffre d'affaires, les flux financiers et la valorisation des stocks. Ces différents documents sont élaborés :

- sur la base d'un référentiel, de méthodes comptables et de règles de consolidation homogènes,
- selon des formats normalisés et actualisés,

en s'assurant de la concordance des données comptables et des informations de gestion.

3.2 Référentiel commun et procédures d'arrêté des comptes

Les données transmises des différentes filiales sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction financière du Groupe s'assure de la cohérence des remontées des filiales (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes consolidés semestriels et un audit des comptes annuels, sociaux et consolidés. Les comptes de la société ont fait l'objet, jusqu'à présent, d'une approbation sans réserve.

3.3 Travaux réalisés en 2008 et perspectives

- Réalisation d'un audit relatif aux notes de débit émises chez Camaïeu,
- Externalisation des impayés et des bons d'achats,
- Organisation et mise en place de procédures internes au niveau des filiales internationales,
- Poursuite de la dématérialisation des factures,
- Mise en place de l'image chèque pour l'ensemble des magasins français.

Le Président du Conseil de Surveillance